

L'ACTE BANCAIRE DE RÉCLAMATION DE DÉLICES ET GOURMANDISES

Un document publicitaire de format A4, livré sous pellicule bleue et annonçant un formulaire pré-rempli, est parvenu dans votre boîte aux lettres : la similitude avec les documents fiscaux en cours de diffusion est évidente.

Ce pli émane en fait de la société **PROMO DELICES** qui exploite l'enseigne **DÉLICES ET GOURMANDISES** domiciliée aux Pays-Bas (*mais des offres précédentes ont mentionné une adresse postale en Belgique ou en Suisse*). Il promet l'envoi prochain d'un chèque de 9 000 € mais subtilement sème la confusion en associant deux opérations différentes :

- ↪ un tirage au sort intitulé « 9 000 euros à gagner » organisé jusqu'au 31 décembre 2009 (*pour un lot unique de 9 000 €*) ;
- ↪ une opération cadeau « chèque signé » (*qui consiste en fait à recevoir un simple bon de réduction à valoir sur une commande supplémentaire*), liée à un achat de chocolats belges.

Depuis plusieurs années, ce genre de publipostages à en-tête **DÉLICES ET GOURMANDISES**, **DÉLICES D'ANNIE**, ou **DÉLICES DU SOLEIL** sévit en France. Une inspiration monégasque et un appui logistique dans les Alpes-Maritimes facilitent leur diffusion.

Le Réseau anti-arnaques déconseille d'y répondre.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**